



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

**DEMANDE D'AUTORISATION DE POSE
OU DE CHANGEMENT D'ENSEIGNE**

1 – DECLARANT :

NOM, PRENOM: _____

Dénomination (société): _____

Adresse du demandeur: _____

Téléphone et e-mail: _____

2 – ADRESSE DES TRAVAUX
et références cadastrales

3 – NATURE DE L'ENSEIGNE (cocher)

- Enseigne bandeau
Enseigne drapeau
Totem
Calicot (enseigne provisoire)
Autre _____

4 – PIECES CONSITUTIVES DU DOSSIER

(à déposer en 2 exemplaires accompagnés également d'un
exemplaire du présent formulaire)

- Descriptif des matériaux : couleurs, type du lettrage, détail du lettrage, système d'éclairage choisi ...
- Photographie de la façade existante de près et de loin (et de l'enseigne actuelle à remplacer si tel est le cas)
- Croquis ou photomontage de la nouvelle enseigne sur la façade et coupe de l'implantation avec toutes les dimensions
- Plan cadastral matérialisant la parcelle concernée (à retirer, si besoin, auprès du service urbanisme de la mairie)

Nota/ Règlement de voirie en vigueur :

- Saillie de 0,16 m pour les enseignes en façade.

- Saillie de 0,80 m pour les enseignes en drapeau, s'il existe un trottoir de 1,30 m de largeur au moins, aucune partie de ces ouvrages ne devra être à moins de 3 m de hauteur mesurée par rapport au trottoir.

Dans le cas d'un trottoir inférieur à 1,30 m, aucune partie ne devra être à moins de 4 m de hauteur.

Les demandes d'installation ou de changement d'enseigne sont soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France qui dispose d'un mois pour se prononcer.

date et signature du demandeur